

Commission Handicap : rôle et composition

Créée le 7 janvier 2014, la commission Handicap de l'université est chargée de définir et de présenter aux instances la politique du handicap :

- Préparer un schéma directeur pluriannuel Handicap et assurer le suivi des actions validées en vue de :
 - consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement déjà existants,
 - développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées,
 - augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des activités de recherche en relation avec le Handicap,
 - renforcer l'accessibilité aux services ;
- Veiller à la bonne exécution du schéma directeur Handicap approuvé le 3 février 2015 ;
- Présenter un bilan annuel de ses travaux au CVU et au CA.

La commission est présidée de droit par le Président ou le représentant qu'il désigne ; à cet égard, le vice-président du CVU et le Référent Handicap de l'UL sont chargés de diriger les travaux.

Composition :

- Le Vice-président en charge du Conseil de la vie universitaire,
- Le Vice-président Égalité, diversité,
- Le Vice-président Étudiant,
- Le Vice-président Ressources humaines et conditions de travail,
- Le Directeur général des services ou son représentant,
- Le directeur-adjoint de la DVUC,
- 1 représentant élu au CHSCT,
- 1 représentant élu au Conseil d'administration,
- 1 représentant élu au Conseil de la formation,
- 1 représentant élu au Conseil scientifique,
- 1 représentant élu au Conseil de la vie universitaire,
- 1 représentant du sénat académique choisi parmi ses élus directs,
- 1 représentant des doctorants en situation de handicap désigné par le conseil d'administration pour 2 ans,
- Le référent handicap,
- Un médecin de prévention,
- Un médecin du SUMPPS participant à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- 4 représentants des « usagers » de l'établissement (2 étudiants et 2 personnels en situation de handicap) désignés par le CA pour 2 ans,
- 4 référents des composantes : 2 enseignants-chercheurs, 2 personnels BIATSS,
- 1 représentant du Rectorat de l'Académie Nancy-Metz,
- Un comité permanent, composé des directeurs opérationnels ou de leur représentant : DRH, DFOIP, DRV, DN, DPI, DPSE, du coordonnateur des chargés d'accueils et d'accompagnement des étudiants et des correspondants handicap des personnels, est adossé à la commission. Les membres de ce comité sont invités permanents de la commission.

La commission peut associer ponctuellement à ses travaux des "experts invités".